THAL-Infos

N°39
décembre 2015

Bonne Année 2016

Téléphone : 03 88 91 20 87
Fax 03 88 91 20 87
@ mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr
www.thal-marmoutier.fr

Sommaire :

Le mot du Maire p.3
Les travaux de vos élus p.4
- le PLU suite p.5
- bulletin municipal et site internet p.8

Les chantiers :
- parking et aire de jeux p.9

Les échos de la vie municipale:
- un été en fleurs p.11
- le 11 novembre p.12
- salon des vins et de la gastronomie p.13
- la Gungelstub p.14
- ASC Brotsch Foot p.15
- ASC Brotsch Gym-Form p.16
- le badminton à Thal p.17
- un cycle de conférence p.18
- la bibliothèque p.19
- élections régionales p.20
- le don du sang p.21
- Noël à Thal p.22

Etat civil :
- nos joies et nos peines p.23
- nos grands anniversaires p.24

Ça s'est passé chez nous :
- l'église, son histoire p.26
- schulkroniken p.27

Les enfants de nos écoles:
- Cop 21 & le CM dans les Vosges p.28
- NAPs… an 2 p.29
- infos de Gottenhouse p.30
- les « manneles » des maternelles p.31
- le conte du CP p.32
- home et périscolaire p.33

Infos pratiques et diverses :
- infos en vrac p.34
- calendrier des manifestations p.35

Publication

Dépôt légal
décembre 2015

Directeur de publication
Le Maire de Thal-Marmoutier

La rédaction remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin communal pour :

la rédaction d'articles,
les photos…

Malgré le soin apporté à l'élaboration de ce THAL-Infos des erreurs peuvent s'y être glissées et nous vous prions de nous en excuser par avance.

Le mot du Maire

Chers Thaloises et Thalois,

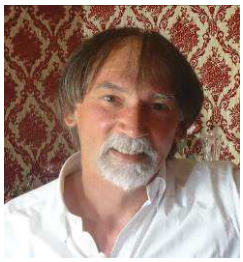

Mondialisation, globalisation, concentration, uniformisation sont au cœur de nos sociétés modernes. Elles déterminent nos modes de vie, nos formes de consommation, elles accentuent la fracture sociale avec un appauvrissement pour les plus faibles, elles ont un impact notoire sur la consommation des ménages, et par la même, sur l'emploi. Elles donnent le sentiment d'abandon, d'éloignement, d'incompréhension face aux difficultés journalières rencontrées par un nombre croissant de citoyens. Elles engendrent enfin une montée des nationalismes, des extrémismes, qui eux surfent sur l'impuissance de nos partis traditionnels républicains à s'entendre et à s'occuper des vrais problèmes du quotidien.

Du quotidien, le Conseil Municipal essaye de se préoccuper, malgré la baisse des dotations, baisse qui est heureusement compensée par des taux d'intérêt très bas, conjuguée avec des prix nettement inférieurs aux prix habituels du marché en ce qui concerne les travaux.

Après la rue Ballerich en 2014, 2015 verra la réalisation du parking derrière la salle Jeanne d'Arc et l'aménagement d'un espace jeu, d'un city-stade pour nos enfants, ainsi que deux terrains de pétanque pour les jeunes et les moins jeunes. Ces travaux seront terminés avant la fin de l'année et les aménagements paysagers se feront au fur et à mesure en fonction de la météo et de la saison.

Les illuminations de Noël ont été concentrées au centre du village et aux points habituels de Schwebwiller et St Gall. D'année en année, nous complétons nos décorations avec de nouvelles figurines, mais également de nouveaux espaces, ceci grâce à l'implication des enfants du périscolaire, mais aussi et toujours au couple Denise et Pierre BERRET, qui contribue à rendre cette féérie de Noël toujours plus belle. *(voir également page 22)*

Le succès du Salon du Vin et de la Gastronomie va grandissant, plus de 700 visiteurs ont été enregistrés. Ces passages ont aussi un effet positif sur la location de la salle, puisque nous notons une augmentation sensible des demandes pour 2015.

Concernant les travaux de voirie et d'aménagement, beaucoup a été réalisé ces dernières années. Il reste la rue des Bergers, inscrite au Contrat de Territoire du Conseil Départemental, dont les travaux devront avoir débuté avant le 31 décembre 2016 pour pouvoir bénéficier des subventions. Pour le moment, nous sommes toujours en discussion avec le Conseil Départemental concernant l'écoulement des eaux de pluie. La réunion du 1er décembre permettra peut-être d'entrevoir une solution équitable, du moins nous l'espérons.

Baisse des dotations, accélération des réformes, restructuration dans les différentes administrations, le temps politique s'accélère et nous devons suivre le mouvement et nous adapter et surtout être réactifs. C'est ce que l'ensemble du Conseil Municipal fait, de manière constructive et au service de l'ensemble des concitoyens.

Je voudrais pour terminer, vous adresser au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, nos meilleurs vœux pour 2016, paix, bonheur, santé et vous invite aux vœux du Maire le 03 Janvier 2016 à 16h00. Bonnes fêtes.

Jean-Claude DISTEL.

Les travaux de vos élus

Le Conseil Municipal se réunit en principe tous les premiers lundis du mois à 20 H à la mairie de THAL. Les réunions sont publiques.

Principales décisions du Conseil Municipal du 1er juillet au 31 décembre 2015

- **Mise en place d'un survitrage à l'église paroissiale :** travaux confiés à SAVITRA pour un montant de 6.248,- € HT.
- **Salle Jeanne d'Arc : mise aux nouvelles normes des tracés de basket-ball :** travaux confiés à SATD pour un montant de 2.280 € TTC
- **Demande de subvention pour un voyage scolaire :** participation de 25 euros
- **Convention de mise à disposition du personnel d'Entraide Emploi**
- **Motion : droit de préemption des communes lors des ventes de parcelles situées en zone naturelle de vergers remarquables**
- **Evaluation du personnel :** détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel
- **TCFE : taxe locale sur la consommation finale d'électricité :** coefficient fixé à 8%
- **Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 33.540 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**
- **Projet d'aménagement pour la dynamisation du centre-village :** approbation
- **Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc :** attribution du marché
  - *Pour le lot n°1 avec options 4 et 5 – VRD : l'Entreprise DIEBOLT domiciliée 8 rue Gutleutfeld – 67440 MARMOUTIER - pour un montant de 178.581 € HT*
  - *Pour le lot n°2 avec option 1 – Jeux et mobiliers urbains : l'Entreprise PONTIGGIA domiciliée 7 rue de Sélestat– 68180 HORBOURG-WIHR- pour un montant de 62.304,61 € HT*
- **Emprunt pour le financement des travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc :** 250.000 euros sur 15 ans au taux de 1,5% contracté auprès du Crédit Mutuel
- **Centre communal d'action sociale (CCAS) :** dissolution au 1er janvier 2016
- **Demande de dérogation à l'obligation de mise en accessibilité du bâtiment mairie-école sis 2 rue du Mosselbach**
- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**
- **Communauté de Communes de la région de Saverne : Projet de schéma de mutualisation**
- **Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge sur le domaine forestier :** M. Didier PAILLEREAU.
- **Adhésion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Haute Zorn et désignation de délégués communaux au SDEA suite au transfert complet de la compétence « Grand cycle de l'eau »**
- **Adhésion au Régime d'Assurance-chômage pour le personnel non-titulaire.**
- **Schéma départemental de coopération intercommunale : avis du conseil municipal.**
- **Convention de mise à disposition d'un paysagiste pour l'aménagement paysager du parking de la salle Jeanne d'Arc**

Plan Local d'Urbanisme de Thal (PLU)

Dans notre dernier « Thal Info » (n° 38), nous avons exposé les dispositions générales applicables dans le cadre du PLU, en particulier celles concernant le zonage. La suite de cet article vise à exposer les **dispositions particulières applicables dans chaque zone**.

I. Dispositions communes applicables aux zones urbaines et aux zones naturelles

Sont **interdites** les occupations et utilisations du sol suivantes :

- Les parcs d'attraction et les parcs résidentiels de loisirs ;
- Le stationnement de plus de trois mois de caravanes isolées ;
- Les terrains de camping et de caravanages, à l'exception de ceux existants à la date d'approbation du PLU ;
- Les terrains d'accueil d'habitations légères de loisirs ;
- Les dépôts de ferrailles, de déchets et de véhicules hors d'usage à l'exception de ceux nécessaires à une activité autorisée ;
- Les affouillements et exhaussements du sol à l'exception de ceux nécessaires à la réalisation d'une occupation du sol autorisée ;
- L'ouverture et l'exploitation de carrières ainsi que la création d'étangs ;
- Les dépôts et le stockage de matières dangereuses ou toxiques, à l'exception de ceux liés aux activités admises.

Certaines **règles particulières** concernent les points suivants :

Hauteur des constructions

La hauteur des constructions est mesurée à partir du point moyen du terrain d'assiette de la construction.

- **Dans les secteurs Ua, Ub et Uc,** la hauteur maximale des constructions est fixée à **10 mètres au faîtage.**
- **Dans le secteur Uj,** la hauteur maximum des constructions est fixée à **3,5 mètres** hors tout.

En cas d'extension, rénovation, reconstruction, changement de destination ou transformation d'une construction ou installation existante, celles-ci sont limitées à la hauteur d'origine des constructions à la date d'approbation du PLU.

Aspect extérieur

L'autorisation peut être **refusée ou n'être accordée que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales** si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de **nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, ainsi qu'aux paysages naturels ou urbains.**

En outre, sont applicables les prescriptions suivantes :

Clôture : En limite **d'emprise publique**, elles sont limitées **à 1,2 mètre de hauteur.** Les murs pleins sont interdits et les murs bahut sont limités à 0,8 mètre.

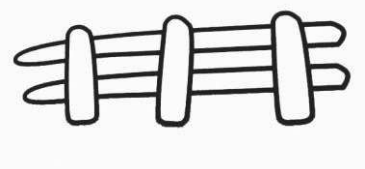

En limite séparative, elles ne doivent pas excéder 1,8 mètre.

Toitures : Les toitures des constructions devront **avoir 2 pans et une pente de toiture comprise entre 40° et 52°.**

Les toitures pyramidales (sans faîtage), monopan, multipan, ou terrasse sont interdites.

Les croupes et demi croupes sont autorisées.

La **pente de toiture** et le type de toiture **est libre pour les constructions et extensions de moins de 35 mètres2 d'emprise** au sol et dont **la hauteur hors tout n'excède pas 3,5 mètres.**

Stationnement

Le stationnement des véhicules doit être assuré **en dehors du domaine public**

Pour les constructions nouvelles, les extensions, les transformations, les changements de destination ou les rénovations à destination d'habitat, il est exigé la création de 2 places par logement créé, hors accès.

Espaces libres et plantations – espaces boisés classés

Les haies de **conifères** ne sont pas autorisées.

En ce qui concerne **la perméabilité aux eaux pluviales**, il est indiqué que :

- Dans le **secteur Ua,** 50% de la surface non affectée aux constructions, accès et stationnement doit être aménagée et rester perméable aux eaux pluviales.

- **Dans les secteurs Ub et Uc,** 75% de la surface non affectée aux constructions, accès et stationnement doit être aménagée et rester perméable aux eaux pluviales.

Tout projet de construction principale d'une **emprise au sol supérieure à 35m2** devra **prévoir la plantation de 2 arbres feuillus minimum**. Il s'agit de plantation à base d'arbres à haute ou moyenne tige, ou de haies vives composées d'essences locales traditionnelles, feuillues, fruitières ou mellifères, de manière à intégrer le mieux possible les constructions dans l'environnement naturel.

Eaux pluviales :

Les aménagements réalisés sur un terrain ne doivent **pas faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales.**

Les dispositifs de gestion des eaux pluviales issues du domaine public et du domaine privé sont obligatoires, quelle que soit la surface à urbaniser.

Si aucune solution ne peut être appliquée, les eaux pluviales pourront être évacuées directement vers un émissaire naturel à écoulement superficiel (cours d'eau, fossé, ...). Dans ce cas, l'autorisation du SDEA est à solliciter.

En cas d'impossibilité de rejet vers un émissaire naturel, le rejet pourra exceptionnellement être dirigé vers le réseau public d'assainissement, moyennant une limitation de débit, conformément au règlement d'assainissement en vigueur.

II Dispositions particulières applicables à la zone naturelle

Dans certaines zones naturelles**, les conditions particulières suivantes s'appliquent :**

- **Occupation du sol**

Secteur Nh (hameaux et groupes de constructions isolées)

Sont autorisées :

- La réhabilitation, l'aménagement, la transformation, la modification ou le changement d'affectation de locaux sans augmentation d'emprise
- L'extension des constructions principales à destination d'habitat dans la limite de 35 mètres2 d'emprise au sol supplémentaire ;
- Les constructions annexes ayant une emprise au sol maximale de 35m2 par unité foncière, et une hauteur inférieure ou égale à 3,5 mètres hors tout.

Secteur Nf (secteur naturel et paysager à protéger)

Sont autorisées :

- les miradors sans dalle maçonnée avec une emprise au sol de 5m2 maximum et ouvert sur un côté ;

- les ruchers, sans limite d'emprise ;

- les occupations et utilisations du sol liées à la mise en valeur du site et au tourisme, dans **la limite de 20 mètres2** d'emprise au sol par unité foncière, à condition d'être compatibles avec le caractère de la zone.

Secteur Nv (zone naturelle correspondant aux vergers remarquables).

Sont autorisés :

- les constructions liées à la mise en valeur et à l'exploitation de la zone, ayant une emprise au sol maximale de 10m2 par unité foncière et une hauteur inférieure ou égale à 2,50 mètres hors tout ;

- les ruchers, sans limite d'emprise.

➢ **Dispositions spécifiques**

Des **dispositions spécifiques** s'appliquent dans les domaines suivants :

Emprise au sol :

- **Pour le secteur Nv** : L'emprise au sol maximale des **abris de jardins** est fixée **à 10m2** par unité foncière.

- **Pour le secteur Nf** : l'emprise au sol maximale des occupations et utilisations du sol liées à la mise en valeur du site et au tourisme est fixée à **20m2** par unité foncière.

- **Pour le secteur Nh** : l'emprise au sol maximale des **extensions et des annexes est fixée à 35m2** supplémentaires par unité foncière.

Hauteur des constructions

La hauteur maximum hors tout des constructions nouvelles est limitée à 4 mètres. Pour les miradors, cette hauteur est limitée à 6 mètres.

Toutefois, la hauteur maximum des constructions est fixée à :

- 2,5 mètres hors tout dans le secteur Nv,

- 6 mètres hors tout dans le secteur NI,

- 3,5 mètres hors tout dans le secteur Nh.

En cas d'extension, rénovation, reconstruction, changement de destination ou transformation d'une construction ou installation existante, celles-ci sont limitées à la hauteur d'origine des constructions.

Aspect extérieur

Des dispositions particulières s'appliquent dans les secteurs Nf, Nv et Nh :

- **Secteurs Nf et Nv**

Les façades des constructions devront avoir **un aspect bois**.

Les toitures devront présenter un aspect compatible avec le caractère des lieux avoisinants, des sites et des paysages. Les matériaux utilisés devront s'harmoniser avec le paysage naturel et présenter un aspect suffisant de finition.

- **Secteur Nh**

En limite d'emprise publique**, les clôtures** sont limitées à 1,2 mètre de hauteur. **Les murs pleins sont interdits** et les murs bahut sont limités à 0,8 mètre.

En limite séparative, elles ne doivent pas excéder 1,8 mètre.

Les toitures terrasses sont autorisées à conditions de ne pas dépasser 3,5 mètres de hauteur à l'acrotère.

THAL infos et Site web

Avec l'arrivée du Haut Débit dans la commune, notre site web de THAL est dorénavant très facile d'accès et toutes les pages, les différentes rubriques, les photos…s'ouvrent très rapidement. La dématérialisation des informations étant de plus en plus à l'ordre du jour, nous nous sommes posé la question quant à l'avenir de notre THAL infos. Rassurez-vous il n'est pas question de le supprimer…Après discussions et nombreuses hésitations nous avons décidé de passer d'une parution semestrielle à une parution annuelle et ce en fin d'année. Notre souci d'informer au plus près nos concitoyens reste toujours d'actualité.

Les raisons sont multiples :

- Le site est consulté quotidiennement par de nombreuses personnes. Nous avons enregistré des pointes à 135 visiteurs par jour.
- Le site est mis à jour régulièrement et les différentes rubriques sont très variées et fort utiles.
- Les menus déroulants se présentent à vous de manière très conviviale et nous nous efforcerons d'alimenter plus souvent la rubrique actualités pour vous tenir au courant des derniers faits de la commune, le plus rapidement possible.
- Par ailleurs la ComCom qui finançait jusqu'à ce jour l'intégralité des frais d'impression des bulletins municipaux, ne participera plus que partiellement. Cette nouvelle dépense est donc à imputer au budget communal, chaque THAL infos étant tiré à 400 exemplaires.
- Nous espérons que nos fidèles lecteurs comprendront ce choix, nous efforcerons de rendre encore plus attrayant le prochain THALinfos N° 40 qui paraîtra donc en décembre 2016.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture…mais surtout bonne navigation sur le site et

Bonne Année 2016….Le comité de rédaction.

…et maintenant tous à vos claviers et tapez dans votre moteur de recherche **thal-marmoutier**

Parking et aire de jeux

C'est un gros chantier qui a démarré ce 5 octobre 2015, les dernières machines l'ayant quitté début décembre. (*Cette évolution des travaux vous avez pu la suivre en direct sur le site de la commune.)* Au printemps on laissera la place « aux jardiniers » pour procéder à son engazonnement, aux diverses plantations et rendre ce bel espace avec vue sur le Haut Barr, totalement opérationnel. La mise en place de bancs et de deux tables de pique-nique ne pourra que le rendre encore plus convivial !!!

L'objectif premier était de créer des places de parking derrière la salle Jeanne d'Arc et de sécuriser les abords devant la salle, mais aussi d'offrir aux enfants, aux jeunes et moins jeunes, un bel espace de jeux et de rencontre.

La présence des engins a également permis de restructurer l'aménagement autour du Centre de Soins afin de permettre aux infirmières de disposer, en toute autonomie, d'une surface de stationnement suffisante…Un chantier qui a été rondement mené grâce à une météo des plus favorables qui a malheureusement tourné à la pluie à quelques jours de la fin des travaux, lors de l'implantation des derniers jeux.

Et maintenant que reste-t-il à faire ?

Attendre la mise en place de l'éclairage pour que le parking soit vraiment utilisé et opérationnel même en soirée !!!

En conclusion de ce grand projet et au seuil de cette nouvelle année, l'équipe municipale ne peut que formuler quelques vœux qui devraient pouvoir être exaucés :

- que ce parking soit effectivement utilisé...un peu de marche, c'est très bon pour la santé !!!
- que le stationnement sauvage devant l'église, sur les trottoirs ne soit plus qu'un mauvais souvenir,
- que les quelques places devant la salle Jeanne d'Arc ne servent que de dépose minute pour les parents et pour les usagers ponctuels de la mairie !

Mais aussi :

- que les espaces de jeux soient envahis par les enfants et leurs parents
- que nos écoliers et les usagers du périscolaire en profitent pleinement
- que nos jeunes y trouvent un lieu de rencontre sportive
- que nos moins jeunes s'adonnent sans modération à la pétanque...

Et surtout :

- que cet endroit soit respecté par tous et qu'il reste dans un état de propreté impeccable !!!

Et maintenant Bonne Année 2016

Avant

Après

Et maintenant en image et en chiffres…

L'ensemble des travaux a été attribué pour une somme globale d'environ 310 000€ TTC. Les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) s'élèvent à 215 000€, les jeux et le mobilier urbain se chiffrent à 75 000€, sommes auxquelles il faut ajouter 20 000€ de frais de maîtrise d'œuvre, de relevés topographiques et d'insertion légale.

Avec la conjoncture actuelle les subventions se font plus que rares…et ce type de travaux est pratiquement exclusivement à la charge de la commune. On enregistrera toutefois deux subventions, l'une de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 16 900€ et une participation du Conseil Régional de 14 000 € représentant 20% des dépenses HT pour l'aire de jeux. L'ensemble de la TVA sera reversé à la Commune au courant des prochaines années.

Pour financer ces travaux d'aménagement, la commune a donc contracté un emprunt de 250 000€ sur 15 ans au taux de 1,5% auprès du Crédit Mutuel, le solde étant couvert par autofinancement.

Ce chantier a été suivi de près par les enfants qui attendent avec beaucoup d'impatience le printemps pour pouvoir profiter pleinement de cette nouvelle aire de jeux.

Après avoir contemplé les "gros engins de chantier" ... certains ont vu naître une vocation, d'autres ont hâte de pouvoir y jouer tout simplement !!

THAL en fleurs

Recette pour fleurir une commune

- Repérer les endroits visibles, cependant non gênants pour les riverains.
- Adapter des plantes à chaque type de parterre, de bacs.
- Associer des plantes selon leurs besoins en eau ……

Pour que les plantes puissent s'épanouir et nous réjouir, il faut de la bonne terre, des plants robustes et vigoureux sans oublier l'arrosage, essentiel durant la saison estivale !

Pour arriver à un bon résultat, il faut un budget, les petites mains et Roland qui cet été n'a pas ménagé ses efforts malgré la canicule. Merci Roland pour ton investissement.

Lorsque l'automne arrive, il faut débarrasser et refaire de nouvelles plantations …les petites mains sont toujours actives et c'est avec un réel plaisir que nous avons apprécié le nouveau bac à fleurs garni, posé par la famille André. Un grand merci à vous.

« Très beau et ingénieux changement ces vasques ! Non seulement le village est embelli et joliment fleuri, mais il a également trouvé une manière simple de contribuer à la sécurité de nos enfants.

Eux aussi, se sont vite aperçus du changement, et les devinettes, lors de la mise en place, fusaient (l'un disait qu'il s'agissait d'une fontaine à eau, l'autre d'un robot...). Comme quoi, même nos bambins se sont rapidement familiarisés avec "l'intrus".

Aujourd'hui, ils l'ont adopté, et me questionnent souvent sur les différentes variétés florales (leurs formes, leurs couleurs, leurs senteurs, leurs origines...), une curiosité végétale est née.

Autant dire que l'apparition de ces vasques aura suscité bien des réactions et pour d'autres des vocations.
Personnellement, me voilà bien plus sereine lors de la traversée du passage piétons (proche de l'école du CP/Mairie) à la sortie des écoles. Car dorénavant, nos enfants ne sont plus gênés par des voitures en stationnement et peuvent traverser la rue en toute sécurité.
GRAND MERCI à toutes les personnes qui s'occupent de la plantation, de l'entretien et actuellement de l'arrosage de ses plantes qui rendent notre village de Thal encore plus attrayant."
Proposition pour cet hiver : ces vasques pourraient servir de support pour une jolie déco de Noël... »

Françoise et les enfants du périscolaire.

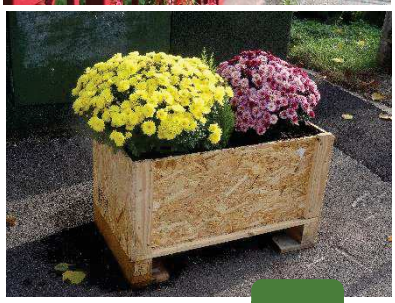

Le 11 novembre

En ce jour de commémoration de l'Armistice du 11 novembre, autour du maire Jean Claude Distel, le Conseil Municipal, le corps des Sapeurs-Pompiers, la chorale Ste Cécile, le conseiller départemental Thierry Carbiener et les élèves de THAL sous la houlette de Mme Chantal Diebolt, le monument aux morts a connu une belle fréquentation.

C'est dans une grande émotion que Jean-Claude Distel a rappelé les horreurs vécues lors de la Grande Guerre par les poilus, enfoncés dans les tranchées, voyant disparaître leurs camarades de combat. Après la lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, la cérémonie a été rehaussée par les chants de la chorale mais aussi par les lectures des Schulkroniken. C'est ainsi que les écoliers ont relaté les conditions de vie des villageois au courant de l'année 1915. Parfois en costumes d'antan (prêtés pour l'occasion par le groupe folklorique de Jetterswiller), parfois en tenue civile, mais ô combien touchés par leurs lectures, ils n'ont pas manqué de terminer ce moment de souvenir en interprétant l'hymne à la paix.

C'est la clique des sapeurs-pompiers qui ferma le ban pour marquer la fin de cette émouvante cérémonie, prolongée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Le salon du Vin ou la fête du village

Petits et grands sont mobilisés pour cette manifestation……elle prend de l'ampleur ! Les viticulteurs sont hébergés par Lucien, Vincent, Hubert, Jean Claude, le vin est ramené par les Transports SALI, les réservations sont faites chez Malou, les achats sont faits par Rémy D., les repas sont préparés par Gilberte, Valérie et Michèle, le service est assuré par Michèle, Aline, Elisabeth, le vin est servi par Laurent et Raphael. En cuisine, sont actives Brigitte et Anny, la liste des bénévoles est longue, pas moins de 20 personnes sont mobilisées durant 3 jours ……..Un grand MERCI à tous.

Dans une bonne ambiance où règne l'élégance et le raffinement, les convives sont émerveillés et leurs papilles émoustillées ! Là aussi on retrouve des gens du village.

Gouter du vin, hésiter, prendre le temps……en avoir pour son argent !

Déguster et boire modérément, en avoir pour longtemps….enfin jusqu'en novembre prochain !

La FETE est toujours joyeuse, le public est nombreux et heureux !

« On ne peut pas peindre du blanc sur du blanc, du noir sur du noir. Chacun a besoin de l'autre pour se révéler ».

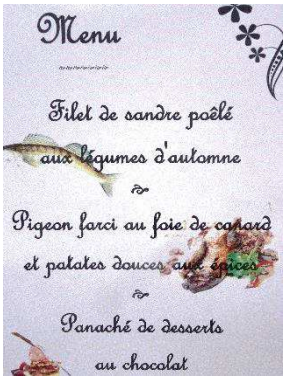

En complément et toujours fidèles à leur poste pour proposer des produits de qualité non liquides, les membres de la Gungelstub et Hélène Cremmel, notre artiste locale, apportent cette touche d'originalité sans lequel ce salon ne serait pas ce qu'il est !

Repas choucroute

L'association salle Jeanne d'Arc avait également organisé une choucroute fin octobre où le public était clairsemé. Malgré le peu de monde, ce fut une belle journée pour les convives car nous avions le temps d'échanger et de discuter. Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent régulièrement et nous vous présentons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

Nouvelles de la STUB

L'automne est une saison importante, c'est la saison de la reprise, celle où l'on tient notre Assemblée Générale et surtout celle où nous reprenons nos activités de bricolage pour être fin prêts pour nos deux ventes ! Notre stand au Salon du Vin est devenu un moment incontournable : chocolats, bredeles, confitures, pâtes de fruits, bereweckes, liqueurs, tout est fait pour plaire et pour faire plaisir……Nos produits « fait maison » connaissent un réel succès !

Notre vente annuelle à l'EHPAD Home Saint Joseph est une toute autre aventure….Nous rassemblons tous nos articles confectionnés tout au long de l'année pour les exposer ….et les vendre bien sûr ! Dès le dimanche matin, c'est l'effervescence dans l'atrium…c'est aussi l'occasion pour les résidents de faire « leur marché » de NOEL, de faire leur choix de cadeaux pour les proches : bredeles, confitures, pâtes de fruits…cartes de vœux, décorations de sapins, etc… ! Et la bonne ambiance règne dans l'atrium ou petits et grands se côtoient et partagent un bon moment devant une tasse fumante et un bon morceau de gâteau …L'après-midi passe trop vite…quelle animation sur cette belle place du village qu'est l'atrium !

Le mot du Président

A peine une saison sportive qui s'achève que déjà il faut s'atteler à préparer la nouvelle qui commence. Le bien être, le maintien en forme physique, la bonne santé, tout cela n'est qu'un éternel recommencement.

La pratique sportive peut être déclenchée en chacun d'entre nous, à condition de l'adapter à son mode de vie et de trouver un juste équilibre.

Mais bien au-delà de la seule vision théorique du sport, il est aussi un formidable vecteur positif dans nos vies, car il permet de maintenir un lien social, de cultiver le partage, la tolérance, d'accepter la différence, de rassembler pour des causes humanitaires, mais surtout il est porteur d'un message de paix et de fraternité entre tous les hommes.

L'ASC BROTSCH Gym'Form est aujourd'hui un club qui essaie de vous apporter toutes ces valeurs, en proposant des séances sportives de qualité, ludiques, conviviales, douces ou dynamiques, variées selon des niveaux de pratique et adaptées à des publics différents. Tous les acteurs du club, dirigeants, animatrices sportives et pratiquants, apportent à chaque séance leur pierre à cet édifice.

Pour cette nouvelle saison sportive, à défaut de nouveauté et pour faire face à la concurrence toujours plus rude, nous avons choisi de renforcer les acquis qui font notre force depuis la 5ème année consécutive. Aussi, avec l'aide de nos 2 animatrices diplômées, nous continuons de développer sur les villages de HAEGEN et de THAL MARMOUTIER, des programmes sportifs attractifs et adaptés à nos pratiquants. Et pour se retrouver, nous n'oublions pas non plus le maintien de nos 2 événements festifs qui ponctuent joyeusement le cours de notre saison sportive

Cette marque de fabrique nous la devons principalement à l'engagement de nos animatrices sportives, au dévouement des membres du comité, aux élus de nos communes qui nous soutiennent dans notre projet sportif, sans oublier tous nos sympathisants bénévoles, partenaires associatifs et sponsors.

L'ensemble des membres du comité et tous les pratiquants de la section vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2016.

Le président de l'ASC BROTSCH Gym'Form,
Laurent LOZITO.

Programme 2015/2016

- Section Gym'Douce :	les lundis de 19h à 20h à la salle des fêtes de HAEGEN
	les mercredis de 10h à 11h à la salle Jeanne d'Arc de THAL MARMOUTIER
- Section Gym'Form :	les lundis de 20h à 21h à la salle des fêtes de HAEGEN
	les mardis de 19h30 à 21h à la salle des fêtes de HAEGEN
	les mercredis de 20h à 21h à la salle Jeanne d'Arc de THAL MARMOUTIER
- Section Qi Gong :	les mercredis de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de HAEGEN
- Spécial Step :	chaque 1er jeudi du mois de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes de HAEGEN

Contact

Président : Laurent LOZITO 06.03.79.34.21
Animatrice : Marielle LOZITO 06.83.63.83.99
: https://www.facebook.com/brotschgymform?fref=
Blog : http://brotschgymform.wordpress.com/2013/10/16/ouverture-du-blog-gymform-du-brotsch/

Nouvelles du Foot

A.S.C. BROTSCH

BIRKENWALD HAEGEN REINHARDSMUNSTER THAL-MARMOUTIER

L'activité au sein de notre association a été à nouveau riche en cette année 2015 ; ces différentes manifestations ayant eu pour seul et unique objectif celui de subvenir aux besoins du club :

- Soirée moules frites à Reinhardsmunster avec une salle remplie.
- Tournoi de belote avec 64 participants au club-house du stade de Thal.
- Loto avec plus de 300 participants (un grand merci à nos généreux donateurs)
- Feu de la St Jean avec le soutien logistique des entreprises Hopfner, Brill et Sali.
- Brocante avec le même succès que les années précédentes et ce malgré la chaleur qui régnait ce jour.
- Tournoi du club doté du challenge « Restaurant au Bain » remporté brillamment par le FC ERNOLSHEIM / SAVERNE.
- Brocante de HAEGEN avec une belle affluence.
- Soirée théâtrale avec la troupe de DOSSENHEIM le 12 décembre à Haegen.

D'un point de vue sportif, les équipes de jeunes font des prouesses avec de très bons résultats. Malheureusement cela ne se traduit pas au niveau des équipes seniors. L'équipe fanion a été rétrogradée en fin de saison. Le début de saison actuel est à l'image de la fin de saison dernière. Un sursaut d'orgueil est espéré de cette jeune équipe lors des matches retour. Nous comptons aussi sur nos supporters pour qu'ils viennent à nouveau les encourager.

La nouveauté de cette année a été la création d'une équipe féminine séniore. Si les débuts ont été difficiles face à des équipes aguerries, alors que nos jeunes filles sont toutes des débutantes, elles ont néanmoins, à l'heure actuelle, déjà gagné 2 rencontres.

Pour info, sachez que l'A.S.C du BROTSCH section football compte plus de 200 licenciés dans ses rangs, dont 100 jeunes répartis dans toutes les catégories.

Dès à présent nous vous communiquons les dates de nos manifestations 2016 :

- Moules frites 5 mars à Reinhardsmunster
- Loto 14 mai à THAL/MARMOUTIER.
- 18 ou 19 juin : *à définir*
- Brocante : 10 juillet à THAL/MARMOUTIER.
- Tournoi « challenge au Bain » 6-7 août à HAEGEN.
- Messti de Haegen, brocante : 25 septembre
- Soirée théâtrale : en décembre (date à définir) à HAEGEN.

Calendriers du club :

Pour la nouvelle année à venir, nos joueuses seniores vous ont réservé une petite surprise avec un calendrier 2016 époustouflant. Vous pouvez vous le procurer auprès des membres du club.

Sur ces quelques mots, au nom des joueurs, du comité et de moi-même, nous vous souhaitons à tous, villageoises, villageois et fidèles supporters une

Bonne et Heureuse Année 2016.

Le Président : SCHALL Marc

http://www.asc-brotsch.fr

Badminton Club de Thal

Rien de tel, qu'une bonne Cochonnaille pour affronter l'hiver…

Le badminton Club de Thal vous invite à sa 2e cochonnaille, organisée à la Salle Jeanne d'Arc le DIMANCHE 24 JANVIER à partir de 11h30.

C'est quoi une cochonnaille :

***

Potage de boudin

***

Charcuterie variée, crudités

***

Boudin, compote, salade verte

***

Trou (alsacien)

***

Choucroute garnie

***

Dessert

Adultes : 23 euros, de 10 à 14 ans : 12 euros, et gratuit moins de 10 ans
Bien sûr, avec ce menu copieux, on pourra danser avec l'orchestre Bergland Duo qui animera cet après-midi.
Les membres du Badminton Club de Thal espèrent vous accueillir nombreux.

Réservations : Suss Raphael 03 88 71 17 67 / 06 45 90 66 34

Photos 2014

Rappel de nos créneaux :

- **Lundi 18h30-20h créneau jeunes encadrés à partir de 8-9 ans**
- Lundi 20h-23h créneau compétition et match
- Mardi 20h-23h créneau loisir ouvert à tous, n'hésitez pas à venir essayer
- **Mercredi 14h-16h créneau jeunes encadrés à partir de 8-9 ans**
- Vendredi 20h-23h créneau compétition et loisir et matchs

Tradition : l'histoire de Noël

Lors d'une récente conférence suivie par un public fort intéressé, Gérard Leser, historien et folkloriste, a évoqué les traditions de Noël. Et, en Alsace notamment, il n'en manque pas !

Ainsi on a appris que Noël, jour de la naissance du Christ, a été fixé en l'année 354 au 25 décembre. Cette fête était autrefois précédée par une période de carême de quarante jours qui commençait le 11 novembre. Les quatre semaines de l'avent, « Àdvantszitt », sont un temps de préparation à la naissance de Jésus-Christ.

Le 4 décembre, jour de sainte-Barbe, on se rendait dans le verger pour y couper des branches d'arbres fruitiers qui fleuriront la nuit de Noël. La couronne de l'avent, bien connue, est seulement attestée en Alsace après la Première Guerre mondiale.

Quant à Saint Nicolas, dont la fête est fixée au 6 décembre, il vient çà et là rendre visite aux enfants, accompagné d'un personnage plus sombre et inquiétant, le fameux « Hàns Tràpp ». Dans les milieux protestants, le saint Nicolas a été remplacé par le « Christkindle » qui, lui, passe dans les maisons le 24 décembre au soir. Un personnage aujourd'hui remplacé par le père Noël, d'origine américaine.

L'arbre de Noël, « dr Wihnàchtsbàum » est dressé le 24 au soir. La plus vieille mention actuellement connue de cette tradition remonte à 1521 dans les archives de Sélestat

La nuit de Noël est chargée de mystères et de merveilleux. Nature ordinaire et surnaturel divin se rencontrent…

En 2016 c'est une soirée conférence et deux soirées voyage que nous vous proposons...

Histoire de l'abbatiale et du monastère de Marmoutier

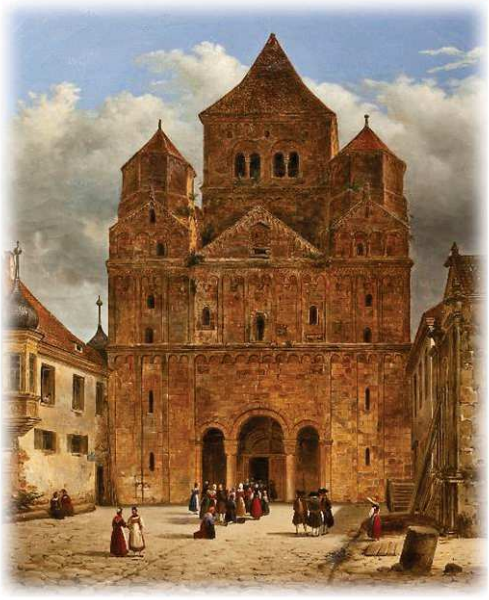

Vendredi le 22 janvier 2016 à 20 heures, Jean-Paul Lerch animera une conférence retraçant l'histoire de l'abbatiale et du monastère de Marmoutier. Il y abordera tous les aspects du riche passé de la prestigieuse abbaye dont l'origine remonte au début de la christianisation en l'Alsace.

Bâti sur une ancienne enceinte cultuelle gallo-romaine, le sanctuaire fut ravagé par de multiples incendies et à chaque fois reconstruit, plus grand et plus beau, jusqu'à l'édifice actuel. D'abord impérial, puis épiscopal, le monastère traversa l'histoire mouvementée de l'Europe, souvent comme témoin et parfois comme acteur, au centre d'intrigues politiques ou religieuses. Vers les XI^{e} et XII^{e} siècles, cet établissement fut l'une des plus riches et des plus prestigieuses maisons religieuses en Europe centrale.

Après une période de fort déclin à la fin du Moyen-Âge, spoliée, sans abbé et sans moine, elle retrouva à nouveau son apogée au XVIII^{e} siècle. Malmenée par la révolution française, son histoire ne s'arrêta pas en 1789, bien au contraire. Les XIX^{e} et XX^{e} siècles furent riches en événements et travaux de restauration qui contribuèrent à y promouvoir une vie spirituelle et culturelle intense. C'est ainsi que l'abbatiale de Marmoutier est devenue l'un des monuments religieux les plus visités en Alsace. Amateur d'histoire locale et particulièrement du sanctuaire de Marmoutier, Jean-Paul Lerch tournera les pages de ce grand livre et illustrera sa conférence avec la projection de multiples photos, documents et témoignages.

La Norvège

Vendredi 11 mars 2016 à 20 heures, après St Jacques de Compostelle et l'Andalousie, Edith et J-Marie Freund nous présenterons leur montage audio-visuel sur la Norvège pour admirer les merveilles de Mère Nature. Ce pays propose une somme de paysages parmi les plus beaux du monde. Ici la nature est reine, et les gens vivent en harmonie avec elle. Ils ont appris à la connaître et à la respecter.

La Bretagne profonde

La Bretagne est une entité géographique et culturelle à l'identité forte, notamment marquée par son histoire. Elle occupe une péninsule, à l'extrémité ouest de la France. Vendredi 22 avril à 20 heures Arthur Oberlé nous emmènera faire le tour de cette région française. Son montage vidéo nous fera découvrir les beautés côtières de Cancale à Pornic, littoral qui se déroule sur 1100 km. Il s'attardera également à l'intérieur des terres pour nous parler des traditions bretonnes et de leur histoire.

La Bibliothèque

Au fil des ans, la bibliothèque continue son petit train de vie avec ses fidèles lecteurs et l'accueil régulier de tous les scolaires du RPI Haegothal. N'ayant été rénovée que du « côté jeunes » au printemps dernier, la deuxième tranche des travaux devrait débuter au courant du mois de janvier et de février. Les dates précises de fermeture seront communiquées ultérieurement par affichage, par mail et sur le site de **thal-marmoutier .**

En attendant n'hésitez pas à consulter le catalogue en ligne de la BDBR et de réserver directement. Les livres seront acheminés à la bibliothèque de THAL. Pour les « branchés, les adeptes de la dématérialisation », vous avez également la possibilité de lire des livres numériques et de consulter un grand nombre de magazines en ligne. Ces services ne sont évidemment accessibles qu'aux personnes inscrites à notre bibliothèque et à jour de leur cotisation. Les bénévoles se feront un grand plaisir pour vous accueillir pour vous faire découvrir les ouvrages du fonds propre et ceux de de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

Fermée pendant les vacances de Noël, elle rouvrira en janvier, mais devrait refermer ses portes fin janvier, début février pour son second lifting, afin de vous accueillir toujours dans de meilleures conditions...

Toute l'équipe vous souhaite une ***Bonne et Heureuse Année 2016***

Tél : **03 88 71 15 11**
Mail : **bibliothal@orange.fr**

Heures d'ouverture:
-mercredi de 16h à 18h
-jeudi de 16h à 18h30

Elections Régionales

RÉSULTAT PREMIER TOUR			
Tendance	Tête de liste	Voix	%Voix
Union de la Droite	M. Philippe RICHERT	156	42,16%
Front National	M. Florian PHILIPPOT	110	29,73%
Régionaliste	M. Jean-Georges TROUILLET	33	8,92%
Europe-Ecologie-Les Les Verts	Mme Sandrine BÉLIER	29	7,84%
Union de la Gauche	M. Jean-Pierre MASSERET	26	7,03%
Debout la France	M. Laurent JACOBELLI	10	2,70%
Divers	M. David WENTZEL	4	1,08%
Front de Gauche	M. Patrick PERON	1	0,27%
Extrême gauche	M. Julien WOSTYN	1	0,27%

Nombre d'inscrits	665
Nombre de votants	385
Taux de participation	57,89%
Votes blancs (en % des votes exprimés)	1,82%
Votes nuls (en % des votes exprimés)	2,08%

RÉSULTAT SECOND TOUR			
Tendance	Tête de liste	Voix	%Voix
Union de la Droite	M. Philippe RICHERT	260	59,63%
Front National	M. Florian PHILIPPOT	142	32,57%
Divers gauche	M. Jean-Pierre MASSERET	34	7,80%

Nombre d'inscrits	665
Nombre de votants	462
Taux de participation	69,47%
Votes blancs (en % des votes exprimés)	3,03%
Votes nuls (en % des votes exprimés)	2,60%

Le don de sang,

c'est peu pour vous et tellement pour eux. . . .

Le donneur de sang n'est pas encore destiné à prendre sa retraite.

Au courant de cette année, les collectes organisées ont permis d'accueillir 97 donneurs et 3 jeunes pour un premier don.

Au nom des malades, MERCI à tous les donneurs ainsi qu'à nos deux communes de HAEGEN et de THAL-MARMOUTIER pour leur soutien.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016

Les responsables : Laurent et Michèle KIRBILLER, Anny LANG, Nelly MORGENTHALER et Monique RAUNER.

Nous devons demain donner encore plus qu'hier et aujourd'hui, c'est pourquoi nous nous rendrons aux prochaines collectes prévues à la salle des fêtes de HAEGEN les :

Jeudi 18 février 2016 - Jeudi 28 juillet 2016 - Jeudi 20 octobre 2016.

Noël à Thal

Vous êtes sûrement nombreux à vous demander où sont passées les illuminations de Noël qui étaient fixées aux candélabres de l'éclairage public ! La réponse se trouve dans une décision du Conseil Municipal, de ne plus les monter ou du moins de les limiter. *(CM du 02 février 2015 en point divers)*
Ceci pour plusieurs raisons :

- Tous les ans il faut les préparer et remplacer les nombreux leds défectueux,
- Deux jours de location de nacelle pour les accrocher et autant pour les démonter,
- Une journée cette année pour le montage plus le remplacement des ampoules défectueuses de l'éclairage public et une journée pour le démontage,
- Absence pour congé de maladie d'un ouvrier communal nécessitant l'implication des élus.

La nouvelle orientation s'est d'abord concentrée sur une décoration du centre du village, entre mairie et forge dans un premier temps. L'objectif est d'étendre ce type de décoration vers les lieux déjà répertoriés à Schwebwiller et St Gall. Toutes les figurines et autres décorations sont l'œuvre d'un savoir-faire communal (Denise et Pierre Berret et les enfants du périscolaire). C'est un travail de recherche mais surtout un travail qui demande du temps.

Je fais donc appel aux personnes qui souhaiteraient mettre leur savoir-faire au service de la commune et ainsi devenir acteur de la mise en valeur de l'ensemble du village pour cette période de Noël.
Aussi n'hésitez pas à vous porter candidat, vous serez les bienvenus.
Bien sûr, la commune prend en charge tout le matériel nécessaire aux réalisations. *Jean Claude Distel.*

Etat Civil 2015

Naissances :

- ***Charlie*** né le 14 mai, fils d'Antoine ASSMANN et d'Anne CHRISTOPHE
- ***Elios*** né le 26 juin, fils de Fabrice LEUTHNER et d'Irina ANSTETT

Décès :

- **Sœur Marie Geneviève** 83ans 13 août

Mariages :

- **WIGNALL Christopher et EHRHART Marie-Ange** **2 mai**
- **OBERLE Thierry et BATT Laurence** **20 juin**
- **FLORI David et MORIN Cindy** **11 juillet**
- **BOUILLET Yves et JUNG Evelyne** **25 juillet**

Nos grands anniversaires

M.	BASTIEN	Roger	100
Mme	WALTER	Marie	99
Mme	VOLKRINGER	Louise	99
Mme	TOUSSAINT	Marie Hélène	95
Mme	OBERLE	Georgette	93
Mme	DISTEL	Louise	92
Mme	BRILL	Georgette	92
Mme	VAN-ROOY	Jeanne	92
Mme	RIHN	M. Antoinette	91
M.	SCHER	André	91
Mme	DISTEL	Lucie	91
Mme	RABOT	Paulette	90
Mme	HUY	Marie Jeanne	90
M.	JACOB	Valentin	89
Mme	OBERLE	Marie Louise	89
Sœur	MYRIAM		89
M.	HAMBURGER	Lucien	89
Mme	JULLIEN	Michèle	89
Sœur	MARIE ADELPHE		88
Sœur	MARIE SIMONE		87
M.	FLECKSTEINER	Pierre	87
Mme	MOCKEL	Irène	87
M.	OSTERTAG	Gilbert	87
Mme	HAMBURGER	Marie Louise	86
Mme	DISTEL	Madeleine	86
Mme	HUBER	Marie Jeanne	86
Mme	SACHS	Odile	86
Sœur	MARIE AIMEE		86
M.	WALTHER	Georges	86
M.	MULLER	Jean Pierre	86

BASTIEN Roger, un centenaire au Home St Joseph !!!

WALTER Maria 99 ans

OBERLE Georgette 93 ans

RABOT Paulette 90ans

Sœur	MARIE BLANDINE		85
M.	KALCK	René	85
Mme	CREUTZMEYER	M. Jeanne	85
Mme	DESPONTS	M. Thérèse	85
Mme	LUDWIG	M. Thérèse	85
M.	LERCH	Charles	85
M.	WETTA	André	85
Mme	LERCH	Alice	84
M.	HOPFNER	Robert	84
M.	LAUGEL	Lucien	83
Mme	FLECKSTEINER	Marie-Cécile	83
Mme	DELORME	Claudette	83
M.	MEYER	Claude	83
Mme	MULLER	Thérèse	83
M.	BRILL	André	82
M.	ZUBER	Gérard	82
Mme	BRILL	Aline	82
Sœur	MARIE LAURENCE		82
Sœur	MARIE LUCIE		82
Sœur	MARIE ANNICK		82
M.	HOPFNER	Joseph	82
Mme	JUNG	Cécile	82
M.	EHRMANN	Jean Marie	81
Mme	HOPFNER	Lucie	81
Mme	HERTSCHUH	M. Madeleine	81
Mme	BRILL	Marie Louise	81
M.	HERTSCHUH	Antoine	81
Mme	SCHNEIDER	Lucienne	81
M.	TROESCH	Jean Louis	81
Mme	FETTIG	Suzanne	81
M.	VELTEN	Gérard	81
Mme	MEYER	Renée	81
Mme	HALLANT	Ilse	80
M.	WETTA	Auguste	80
Mme	WETTA	Marie Louise	80
Mme	ZUBER	Bernadette	80
Mme	LAUGEL	Marie	80
M.	ROTH	Ernest	80
M.	FUGIER	Gabriel	79
Mme	UHRING	M. Madeleine	79
Soeur	MARIE CELINE		79
Mme	TESSIER	Nicole	79
M.	HERTSCHUH	Pierre	79
M.	KIRBILLER	André	79
Sœur	Angèle Marie		79
M.	SCHWARTZ	Raymond	78
Mme	EHRMANN	Marthe	78
M.	JEHL	Gilbert	78
Mme	ROTH	Thila	78
Mme	LUX	Lydia	77
Mme	BRILL	M. Thérèse	77
Sœur	MARIE MADELEINE		77
Mme	WETTA	Yvonne	77
M.	DREYER	Gabriel	77
M.	KOEHLER	Charles	77

DESPONTS M. Thérèse 85 ans

Sœur Marie Blandine 85 ans

KALCK René 85 ans

CREUTZMEYER M. Jeanne 85 ans

Mme	HERTSCHUH	Lucie	76
Sœur	MARIE CLAUDINE		76
M.	WALTER	Fernand	76
M.	SCHOEPF	Antoine	76
Mme	STORCK	Alice	76
M.	GRIENENBERGER	Bernard	76
M.	HOFF	Jean Louis	76
Mme	KALCK	M. Thérèse	76
Mme	GRIENENBERGER	Clotilde	75
Mme	MORGENTHALER	Marie Cécile	75
M.	ALTMEYER	Alfred	75
M.	SUHR	Ernest	75
Mme	FUGIER	Micheline	75
Mme	DREYER	M. Elisabeth	75
Mme	VELTEN	Lucie	75
M.	MOUILLEZ	Paul	75
Mme	KOEHLER	Marie	74
Mme	KIRBILLER	Mathilde	74
Mme	SUHR	Anny	74
M.	BARTHELME	Gérard	74
Mme	OSTERTAG	Lilly	73
Sœur	MARIE THERESE		73
Mme	RITT	M. Madeleine	73
M.	BAECHEL	Florent	73
Mme	JEHL	M. Louise	73
Mme	RITZENTHALER	Marlène	73
Mme	ALTMEYER	Suzanne	73
M.	LOTZ	Pierre	73
M.	SCHNEIDER	Alfred	73
Mme	HOPFNER	M. Thérèse	72
M.	KOCHER	Jean Paul	72
M.	RITT	Jean Louis	72
Mme	BAECHEL	Charlotte	72
Sœur	MONIQUE		72
Mme	SCHOEPF	Jeanne	71
M.	DISTEL	Jean Paul	71
M.	RAUNER	Bernard	71
Mme	BARTHELME	Hélène	71
M.	GRIENENBERGER	Georges	71
Mme	WALTER	Marthe	71
M.	RISSER	Bernard	71
M.	CEILLIER	Gérard	71
Soeur	MARIE NOËL		71
M.	SALI	Etienne	71
Mme	LAUER	Francine	71
M.	FISCHER	Raymond	70
Mme	DISTEL	Brigitte	70
M.	VOGELGESANG	Marc	70
M.	BERRET	Pierre	70
M.	BAECHER	Joseph	70
Mme	GRIENENBERGER	Nicole	70

LERCH Charles 85ans

WETTA Auguste 80 ans

ROTH Ernest 80 ans

ZUBER Bernadette 80 ans

L'église de Thal

Le mot église écrit avec un é minuscule a un sens tout à fait différent que celui écrit avec un É majuscule. Le premier s'applique au bâtiment alors que le second concerne l'institution religieuse. C'est donc de la construction que je voudrais vous entretenir.
Savez-vous que Thal n'existerait probablement pas s'il n'y avait pas eu une église à cet endroit ?

Le bâtiment originel en bois construit par un moine-ermite de Marmoutier provoqua au fil du temps, probablement déjà au 7-8ème siècle, la venue de familles qui vivaient aux environs dans la forêt primitive qui couvrait la région.

Au XIIème siècle, l'Abbé du monastère de Marmoutier fit construire un bâtiment roman en pierre dont beaucoup d'éléments se retrouvent encore dans la construction actuelle. Ce fut un sanctuaire important de la Marche(1) de Marmoutier car la seconde procession des rogations(2) allait de Marmoutier à Thal. Cette importance lui valut l'érection de l'exceptionnelle croix (dite des missions) de 1774. Les périodes de guerre provoquèrent souvent sa ruine. Détruite entièrement par suite des conflits et périodes troubles de 1592 à 1712, elle est reconstruite dans les années 1740.

A cette époque les villages(3) commencèrent à revivre grâce aux immigrés qui étaient venus les repeupler. La construction se délabra à nouveau après sa fermeture à la révolution.

Une copie d'un document, très intéressant, à son sujet est conservée aux archives du couvent de Thal. Il s'agit d'un extrait de procès verbal du conseil de Fabrique de Haegen(4) daté du 13 mai 1813. Le Conseil municipal de Thal lui demandait, suite à une pétition des habitants de nos trois localités, d'appuyer sa demande de conservation de l'église qui était en piteux état.
Le conseil de Haegen conforta les arguments thalois : « *… considérant la distance d'une lieue et demie, et un chemin souvent impraticable et même parfois intercepté* (sic !) *par les inondations causées par les orages et grandes pluies … et pour la sûreté des habitants dont la fortune* (!?!) *serait exposée aux voleurs et aux flammes* (risques d'incendie) *… obligés de s'éloigner de leur commune, … et pour les enterrements … considérant que le cimetière se trouve autour de l'église…* »

Un autre document sur « L'état des églises » du 06.09.1819 précise que « *… l'église paroissiale de Haegen n'est plus assez grande pour ses propres habitants, … il faut une église propre pour l'annexe de Thal …* ». Notre église ne pouvant accueillir qu'à peine 50 personnes fut démolie et reconstruite de 1826 à 1836 ; c'est celle d'aujourd'hui.
Ce bâtiment qui traversa tant de siècles, fut le plus important pour la communauté villageoise. Ce témoin muet de toute notre histoire locale mérite bien le respect et l'admiration en souvenir de toutes ces générations qu'il a vu passer.

Ùnser Dàhl àm Mosselbàch jlr

1. Le territoire de l'abbaye bénédictine de Marmoutier était appelé Marche.
2. Les jours des Rogations sont, dans le calendrier liturgique, les trois jours précédant immédiatement le jeudi de l'Ascension, c'est-à-dire les 37,38 et 39e jours après Pâques. Aux trois processions participaient tous les habitants valides de la Marche depuis Reutenbourg jusqu'à Garbourg.
3. Un peu moins de 60 foyers. La responsabilité du bâtiment (construction et entretien) était partagée : à l'Abbé le chœur (tour-clocher) et la nef à la communauté villageoise.
4. Thal d'abord rattaché à Marmoutier devient annexe de Haegen en 1685. Thal est érigé en paroisse en 1845.

Histoire et patrimoine de Thal

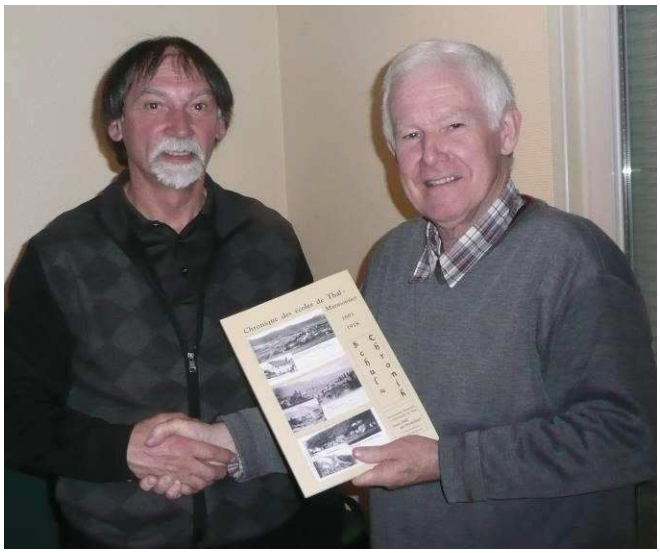

Après la défaite française en 1870, les Etats allemands, sous l'impulsion d'Otto von Bismarck, couronnent en janvier 1871 dans la galerie des glaces du château de Versailles le roi de Prusse Guillaume I[er] Empereur du nouvel Empire romain germanique. L'Alsace-Lorraine, que la France cède aux vainqueurs, devient un territoire commun de tous les Etats (royaumes, principautés et duchés) réunis. Ces deux provinces deviendront plus tard le Reichsland Elsass-Lothringen (Etat de l'Alsace-Lorraine).

Début des années 1890, l'empereur Guillaume II, dont le règne débuta en 1888, fit confectionner des registres **"Schul-Chronik"** (Chronique scolaire) pour toutes les écoles primaires. Beaucoup de ces registres n'existent plus par suite des vicissitudes de l'histoire : le retour à la France en 1919 et surtout en 1944 provoqua la destruction de beaucoup de documents des périodes allemandes.

Le livre « Chronique des écoles de Thal » édité par notre association reprend la rédaction intégrale allemande sur les pages de gauche et leur traduction sur les pages de droite. Il couvre la période de 1893 à 1918/19 et nous apporte non seulement des détails sur le déroulement de la vie scolaire, mais également beaucoup de détails du vécu de la communauté villageoise.

Nos commentaires et photos, où certains reconnaîtront des Pères, Mères, Grands-Mères ou Grands-Pères veulent vous apporter une dimension plus proche du quotidien que ces filles et garçons ont assumé durant leur scolarité.

Jeudi 26 novembre 2015, Monsieur Ritt Jean-Louis, au nom du comité présent et de l'association Mémoire et Patrimoine de Thal, a remis à Monsieur le Maire Jean-Claude DISTEL le premier exemplaire de cette chronique.

L'équipe de la rédaction vous souhaite ..... Bonne lecture

COP 21

Enfants et arbres grandiront ensemble

En marge de la COP 21, la société civile était également appelée à se mobiliser contre les dérèglements climatiques. Acteurs politiques et économiques de France pouvaient démontrer leur engagement en plantant un arbre au travers de l'opération intitulée « Un arbre pour le climat ».

Il était impensable que notre commune rate ce rendez-vous et il était important d'impliquer les enfants avec l'objectif de les éduquer au développement durable. Après un bref et simple résumé des enjeux de la COP 21, le maire et des membres du Conseil Municipal ont emmené les classes de maternelle et élémentaire de Thal, Gottenhouse et Haegen à l'arrière de la salle polyvalente Jeanne-d'Arc, là où se trouve depuis peu une aire de jeux. Ce sont donc pas moins de 15 fruitiers hautes tiges qui ont été mis en terre et les enfants semblent avoir pris plaisir à planter cerisiers, mirabelliers, pruniers, poiriers et pommiers tout en imaginant déjà, impatients, de pouvoir grimper aux branches au printemps afin d'y cueillir les fruits.

En se rendant régulièrement sur l'aire de jeu, les enfants auront l'occasion d'en suivre la pousse. D'année en année, les arbres grandiront, ornés chacun d'une plaque sur laquelle sera inscrite l'année de plantation et la classe qui s'en est chargée.

Un jour apparaîtront les premiers fruits, puis plusieurs jusqu'à remplir des corbeilles. D'ici là, les enfants seront de jeunes adultes et ce long temps d'attente avant récolte les rendra certainement plus respectueux de la nature. Jean-Claude Distel espère aussi que certains y verront une richesse qui les incitera à préserver des traditions telles les conserves, les confitures et pourquoi pas l'art de la distillation.

Chaque classe est désormais propriétaire d'un arbre

Les CM en classe découverte dans les Vosges

Nous avons remplacé le séjour de deux jours à Paris par un séjour de trois jours à Clairsapin, près d'Armentières-de-Corcieux. C'était génial, super, cool !

Difficile de résumer mais nous avons envie de vous dire que nous avons vécu de très beaux moments, notamment :

– la cani-rando où des chiens magnifiques (husky et esquimaux irlandais) nous ont fait découvrir la forêt vosgienne
– l'accrobranche près du lac de Gérardmer
– le tir à l'arc
– le poney
– le land'art où nous avons contruit des abris pour hérissons

Ce fut une manière très sympathique de se dire au revoir avant les grandes vacances et un grand MERCI au SIVU Haegothal pour sa participation financière.

La rentrée des classes …et les NAPs*

C'est déjà loin la rentrée, mais avec cette nouvelle année scolaire c'était à nouveau le démarrage des NAPs …an 2. Certaines activités sont reconduites : l'aïkido avec Laurent Gassmann, les arts plastiques avec Hélène Cremmel et Diane Peters….qui prend le relai de Pascale Frey. Par contre d'autres ont disparu pour diverses raisons : les danses africaines par faute de régularité des intervenants, les décorations de Noël par manque d'inscrits, le multisport et le chant /musique car Laurent et Guillaume ne sont plus disponibles pour raison professionnelle.

En compensation, de nouvelles activités ont pu être proposées : Anne Kretz anime un atelier cirque qui rencontre un réel succès, l'escrime avec Philippe Friedrich permet à nos jeunes de croiser le « fer » et c'est avec beaucoup d'impatience que nous accueillerons début 2016 Valérie Brasse pour proposer aux enfants une initiation à l'informatique.

70 % des enfants du RPI participent à une NAPs, et ont émis 194 vœux ce qui nous amène à une moyenne de 2,7 vœux par enfant. Nous pouvons être rassurés, les activités proposées plaisent.

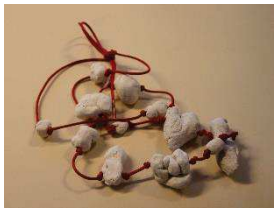

Chaque semaine trois activités sont organisées le lundi soir et deux activités le vendredi soir. Mardi et jeudi étant réservés au périscolaire.

L'inscription se fait désormais sur l'année, découpée en 3 périodes de 10 séances pour permettre aux enfants de découvrir les différentes

activités. Ce programme est arrêté et diffusé aux parents en juin, pour qu'à la rentrée la mise en place se fait plus rapidement. Les tarifs restent inchangés et il en coûte 10 € par enfant, par activité et par cycle.

Les enfants inscrits en périscolaire peuvent d'abord participer aux NAPs puis sont pris en charge par le personnel de la ComCom à dix-sept heures, à la fin des activités. Malheureusement à ce jour, une réelle collaboration périscolaire/NAPs, n'est pas encore d'actualité, la ComCom continue à camper sur ses positions…

Un grand MERCI à tous les intervenants et aux nombreuses personnes, qui de près ou de loin, s'impliquent fortement dans ces NAPs et contribuent ainsi au développement éducatif des enfants et « au vivre ensemble ». Cette mise « en musique » fort complexe est possible grâce à Françoise Bernhardt qui gère avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme ce dossier généré par la réforme « des nouveaux rythmes scolaires ».

Voilà pour cette nouvelle année, les jeux sont faits … laissons les enfants faire les leurs !!!

*NAP nouvelles activités périscolaires. Ce programme est consultable sur le site et a été affiché dans toutes les écoles.

Infos des écoliers de Gottenhouse

Nettoyons la nature

Ce vendredi 25 septembre 2015, nous avons à nouveau participé à l'opération "Nettoyons la nature". Protégés par des tabliers et les mains gantées, nous avons ramassé les ordures laissées près de la salle communale jusqu'au lavoir : plastiques divers, bouteilles vides, boîtes en aluminium, paquets de cigarettes vides ... sont les déchets les plus souvent jetés !!!
Même si le volume trouvé cette année est moins important que pour le ramassage de 2014, nous souhaiterions que les gens se comportent mieux dans les lieux publics et respectent la nature !
La planète est déjà suffisamment malade !

Visite du Musée Alsacien et du Vaisseau à Strasbourg

Avec les CP de Thal-Marmoutier, nous sommes allés le 12 novembre au Musée Alsacien de Strasbourg : un guide nous a conté la vie d'une vieille dame, Kätel, et de ses chats qui voulaient lui faire un gâteau d'anniversaire ! Grâce à des maquettes de ferme et de maison alsacienne traditionnelles, de mobiliers et d'ustensiles variés, nous avons pu appréhender la vie d'autrefois ici dans notre région.

L'après-midi, nous étions au Vaisseau, musée interactif où on peut jouer, toucher, tester ... que ce soit ce qui concerne la vie humaine, les animaux, mais aussi l'eau, les sons, les imprimantes 3D ...

Ce fut une belle journée, riche en découvertes !

Ecole et cinéma

A nouveau inscrits à ce projet, nous avons déjà vu ce mardi 8 décembre le film E.T., célèbre film de Steven Spielberg racontant l'amitié entre un garçon et un extra-terrestre venu collecter des plantes sur Terre.

Plantation d'arbres à Thal-Marmoutier

Suite à la création d'un nouveau parking et d'une aire de jeux derrière la salle communale de Thal, chaque classe du Regroupement Pédagogique Intercommunal a pu venir aider ou observer la mise en terre de quelques arbres fruitiers. Monsieur le Maire de Thal nous a expliqué l'importance de cette action, en lien avec la COP 21, grande conférence internationale qui cherche à faire diminuer le réchauffement climatique qui a déjà commencé et menace la vie sur notre planète.

Sport et lecture

Pour finir, nous sommes allés chaque lundi matin à la piscine de Saverne, et un jeudi sur deux, nous profitons de la salle de sport de Thal et de la bibliothèque de ce village : un grand merci à Mesdames Lehmann et Oberlé qui nous accueillent et nous conseillent si gentiment.

Culture encore !

Pour Noël, les communes nous offrent un spectacle auquel nous avons assisté ce vendredi 18 décembre. Il a été suivi par l'arrivée du Père Noël, cher aux tout petits, et d'un grand goûter offerts par les parents ! Merci à tous !

En janvier, nous irons à l'Opéra de Strasbourg voir une représentation de Cendrillon. Encore une belle opportunité de faire découvrir des expressions culturelles moins connues !

Toujours heureux d'être parmi vous, je souhaite de belles fêtes de Noël à chacune et chacun !

L'enseignant de la classe de Gottenhouse, *Christian COMBES*

Les « manneles » en maternelle

Cette année encore, nous avons la chance d'avoir un papa boulanger. C'est le papa d'Eva qui nous a proposé de faire des « manneles ».

En premier, nous avons fait la pâte avec de la farine, des œufs, du beurre, du sel et de la levure.

Il faut la laisser lever longtemps. Heureusement, le papa d'Eva avait déjà préparé de la pâte prête à être façonnée !
On a pu commencer à faire des boules.
Puis des bonhommes.
Dorer avec le jaune d'œuf
Faire cuire. Et voilà, c'est prêt.
Merci M. Dorschner ! A table !!

Le conte de Noël de nos CP

Texte inventé par la classe de CP en se basant sur l'histoire de « Quel radis dis donc ! »
Chaque enfant a choisi son légume préféré. Voilà un exemple :

QUEL POTIRON DIS DONC !

Le Père-Noël et la Mère-Noël
ont un si petit jardin, qu'ils n'ont pu y planter
qu'une seule graine de potiron.

Le potiron grandit, grandit, grandit,

si bien qu'un jour ses feuilles empêchent les flocons de passer.

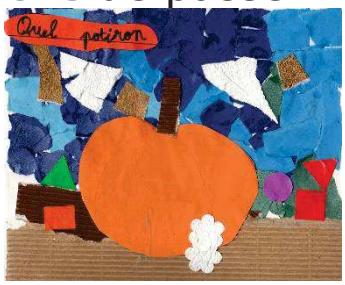

« Il faut l'arracher ! »dit le Père-Noël
Le Père-Noël appelle la Mère-Noël,
la Mère-Noël appelle le lutin,
le lutin appelle le renne
renne appelle Olaf.

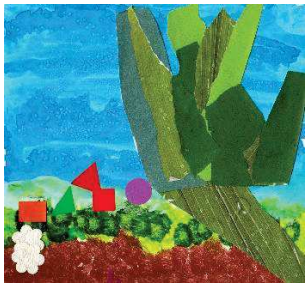

Le Père-Noël tire la Mère-Noël,
la Mère-Noël tire le lutin,
le lutin tire le renne
renne tire Olaf.

Ils *tirent, ils tirent, ils tirent.*
Ils peuvent toujours tirer, le potiron reste bien accroché.

Ils tirent, ils tirent, ils tirent. Enfin, le potiron est arraché!

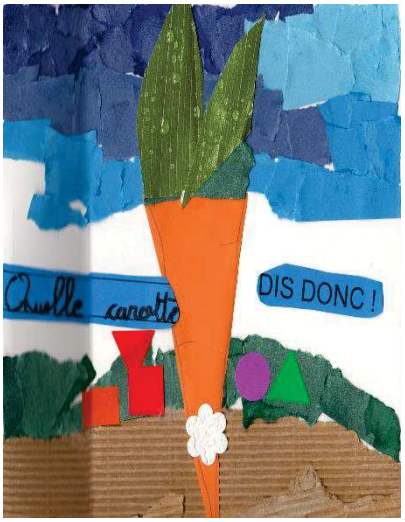

Le Père-Noël tombe sur la Mère-Noël,
la Mère-Noël tombe sur le lutin,
le lutin tombe sur le renne
renne tombe sur Olaf.

PLAF !

Et l'histoire est terminée !

Projet Intergénérationnel

Cet été, la rencontre entre les enfants du périscolaire de THAL et les résidents de l'EHPAD ABRAPA de THAL-MARMOUTIER a vu naître un partenariat. (*Voir Thal infos N° 38 de juin)*

Dans le cadre du festival « Mon Mouton est un lion » proposé par l'Espace ROHAN de Saverne, les deux générations ont pu échanger sur le thème des émotions. Autant dire que le sujet était vaste et les discussions au rendez-vous !

Le 7 juin dernier a eu lieu un spectacle organisé par deux comédiennes dans les locaux de l'EHPAD ABRAPA de THAL-MARMOUTIER. Les enfants participants au projet ainsi que leurs proches ont été invités. Après un bilan plus que positif, le projet de partenariat va se poursuivre durant l'année scolaire 2015/2016 pour le plus grand bonheur de tous.

Concrètement, les échanges auront lieu un jeudi soir par mois, soit à la salle « Mille-Clubs » soit à l'EHPAD ABRAPA de THAL-MARMOUTIER de 16h à 18h.

Différents thèmes sont d'ores et déjà fixés : atelier créatif pour Noël, chants, soirée jeux de société etc.

Ce projet a pour but de créer des liens entre les générations.

L'équipe pédagogique du périscolaire de THAL-MARMOUTIER
L'animatrice de l'EHPAD ABRAPA de THAL-MARMOUTIER

Les enfants du périscolaire décorent la vasque

Cet été, quand ils ont découvert la nouvelle vasque sur le trottoir, ils en avaient parlé. Finalement ils l'ont fait.

C'est avec Françoise que les enfants du périscolaire ont réalisé ces belles figurines en bois qu'ils ont plantées avec fierté dans la vasque !!!

Ces personnages bien connus, apportent une belle note d'humour, espérons qu'ils ne s'attaqueront pas à la végétation en place et qu'ils égaieront jusqu'à la fin des fêtes de Noël, notre place du village.

En tout cas très bonne idée… Joyeuses Fêtes !!!

Infos en vrac

Ouverture de la mairie :

L'accueil du public a lieu : Lundi de 18 h à 20 h & Jeudi de 14 h à 18 h

– En cas d'impossibilité durant ces horaires, il y a possibilité de prendre rendez-vous par mail :
mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr ou par téléphone **03 88 91 20 87**

Fermeture de fin d'année :
La mairie sera fermée du 22 décembre au 03 janvier inclus.

Nouveaux arrivants :

Les nouveaux arrivants sont invités à effectuer les formalités d'inscription en mairie.

Le marché hebdomadaire :

Il est toujours d'actualité. Soutenons, par nos achats, nos fidèles commerçants qui, malgré une météo peu propice, continuent à être au rendez-vous tous les mardis soirs devant la Salle Jeanne d'Arc à partir de 16h jusqu'à 18h30.

Passage du ramoneur :

Le ramoneur sera de passage dans la commune à compter du 20 janvier 2016, pendant une semaine.
RAPPEL : le ramonage est obligatoire au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelle que soit la quantité utilisée. Les personnes absentes de leur domicile pendant la journée, peuvent prendre rendez-vous dès le début de la tournée.

Ramonage Alsace-Nord: JL & C Kauffenstein Tél : 03 88 91 66 72

Inscription sur la liste électorale :

- Les personnes déjà inscrites n'ayant pas déménagé, n'ont aucune démarche à faire.
- Pour les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2016, ayant effectué le recensement militaire, l'inscription est automatique.
- Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales est nécessaire : elle fait l'objet d'une démarche volontaire, en mairie, à effectuer avant la fin de l'année.

A cet effet, une permanence sera assurée en mairie le 31 décembre 2015 de 9h à 11h, pour enregistrer les dernières inscriptions.

Stationnement : Article R417-9 du Code de la Route

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

CALENDRIER 2016

DATES	MANITESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
03 Janvier	Présentation des vœux	L'équipe municipale	Salle Jeanne d'Arc
22 janvier	« L'Abbaye de Marmoutier » par Jean Paul LERCH	Association Salle Jeanne d'Arc	Mille-Club
24 janvier	Cochonnailles	Club de badminton	Salle Jeanne d'Arc
18 février	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
5 mars	Moules Frites	Club de badminton	Salle Jeanne d'Arc
6 mars	Repas harengs	Club Vosgien SAVERNE	Salle Jeanne d'Arc
11 mars	La Norvège Edith & J-Marie FREUND	Association Salle Jeanne d'Arc	Mille-Club
22 avril	La Bretagne profonde Arthur OBERLE	Unser Dhal am Mosselbach	Mille Club
24 avril	Fête des aînés	L'Equipe municipale	Salle Jeanne d'Arc
14 mai	Loto des vétérans	ASC Brotsch	Salle Jeanne d'Arc
18 ou 19 juin	*A définir*	*ASC Brotsch*	
26 juin	Fête patronale et vente de pâtisserie	Conseil de Fabrique et Chorale Ste Cécile	Salle annexe à l'église
10 Juillet	Brocante	ASC Brotsch	Rues de Thal
13 juillet	Paella et feu d'artifice	L'Equipe municipale & Ass. Salle Jeanne d'Arc	Salle Jeanne d'Arc
28 juillet 20 octobre	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen

Et…pour des informations en direct…**naviguez sur le site de THAL-MARMOUTIER**

Joyeuses Fêtes

Joyeuses Fêtes

Bonne Année 2016

Le Maire, les Adjoints, les Membres du Conseil Municipal
sous souhaitent de Joyeuses Fêtes
et vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2016